

## Les Bibliothèques Centrale et Circulante du Centre National de Documentation Pédagogique

**L**E Centre National utilise les activités et ressources des anciens services du Musée Pédagogique, dont les Bibliothèques Centrale et Circulante de l'Enseignement public constituaient un département.

Parties intégrantes de ce dernier établissement, les Bibliothèques ont été intimement liées à son histoire et à ses transformations. La Centrale dès l'origine, la Circulante à partir de 1882, l'ont suivi dans ses nombreux déplacements : Ancien collège Rodin (42, rue Lhomond), ancien couvent des Ursulines (41, rue Gay-Lussac), ancienne Ecole Sainte-Genève (29, rue d'Ulm).

De même elles subirent ses transformations, car elles ont été créées comme lui pour un but déterminé. Elles furent englobées en effet dans l'application de ce que Jules Ferry appelait « le plan magnifique d'éducation républicaine » établi par Condorcet, dont il adopta la méthode, l'inspiration et les idées directrices.

Déjà en 1817, un disciple de Pestalozzi, Marc-Antoine Jullien, dans une brochure intitulée « Esquisse et vue préliminaire d'un ouvrage sur l'éducation comparée », envisageait la création d'un « Institut normal d'éducation ».

Tandis qu'à l'appel de Jullien, des associations privées — telle la Société des Instituteurs et Institutrices de la Seine — organisaient ces établissements sur le plan régional ou cantonal, et qu'à partir de 1851 les pays étrangers les créaient sur le plan national, différents ministres de l'Instruction publique s'étaient en vain efforcés d'y parvenir.

Montalivet, dans un rapport au roi, en date du 12 août 1831, parlait d'établir à Paris une « bibliothèque centrale d'Instruction primaire », dont il avait fait dresser un catalogue raisonné.

A l'occasion de l'Exposition Universelle de 1867, Pompée, à la demande du Ministre de l'Instruction publique, exposait aux instituteurs le plan d'un « Institut pédagogique universel, sanctuaire pacifique, élevé au progrès des générations futures. ».

En 1871, Jules Simon, décidait par un arrêté la création d'un « Musée scolaire ». Deux circulaires furent envoyées aux recteurs et aux inspecteurs primaires les invitant à faire rechercher pour être déposés dans la Bibliothèque du Musée en voie de création, les documents pouvant servir à l'histoire de l'enseignement primaire en France. La retraite de Jules Simon fit ajourner définitivement la réalisation de cet arrêté.

Cinq ans plus tard, adoptant les vues de Ferdinand Buisson exposées dans le Manuel général de l'Instruction primaire (cf. numéros des 2 mars et 6 avril 1878), Bardoux présentait le 16 mai 1878, à la Chambre des Députés un projet de loi, dont l'article premier était ainsi conçu :

« Il est créé au ministère de l'Instruction publique un Musée national de l'Enseignement primaire... une Bibliothèque pédagogique française et étrangère. »

Il s'agissait en effet de ne pas laisser disperser les richesses réunies à l'Expo-

sition universelle de 1878 et que Ferdinand Buisson, après accord avec les pays étrangers, avait fait déposer au Palais Bourbon, dans les salles vacantes mises à la disposition du ministère de l'Instruction publique.

Mais la Commission de l'Enseignement primaire estima que cette création « ne constituait pas matière législative ».

C'est à Jules Ferry que devait échoir l'honneur de fonder définitivement le Musée : appelé au ministère de l'Instruction publique, le 4 février 1879, il adressa un rapport au Président de la République et lui fit signer le 3 mai de la même année le décret suivant : « Il est créé au ministère de l'Instruction publique un Musée Pédagogique et une Bibliothèque centrale de l'Enseignement primaire ».

Au commencement de l'année 1882, la direction du Musée Pédagogique estimant qu'elle avait un rôle à jouer dans la réorganisation de l'enseignement primaire — programmes et titres de capacités — préparé par le Parlement, institua la Bibliothèque Circulante « en vue d'aider à la préparation des candidats au professorat dans les Ecoles Normales d'Instituteurs et d'Institutrices, à l'inspection de l'enseignement primaire et à celles des écoles maternelles ».

Ainsi furent créées au bénéfice de l'enseignement primaire, pour exercer une « action par le livre » les deux Bibliothèques de l'enseignement public.

Mais le décret du 31 mars 1903, incorporant l'Office d'Information et d'Etudes du Ministère, nouvellement créé, au Musée Pédagogique, allait étendre le champ d'action de ce dernier, et du même coup celui des Bibliothèques. Elles cesseront d'être exclusivement mises au service de l'enseignement primaire, pour s'intéresser à tous les degrés de l'enseignement public. En fait, elles ne reçurent pas d'attributions nouvelles, leur office ancien s'était seulement élargi en raison de l'évolution de la pédagogie et des besoins nouveaux qu'elle avait fait apparaître.

Fidèles à leur vocation, les deux Bibliothèques sont des bibliothèques pédagogiques. Elles favorisent et stimulent l'étude. Elles sont des centres d'instruction et de travail. Comme le constatait déjà en 1883 Ferdinand Buisson, au sujet de la Centrale : « Si cette Bibliothèque ne devait être qu'une section détachée des grandes bibliothèques, on n'en verrait pas l'utilité, car les grandes bibliothèques seront toujours mieux installées et mieux outillées, mais la raison d'être de celle-ci, c'est précisément d'être le rendez-vous spécial de tout homme d'Ecole ».

Riche actuellement d'environ 300.000 livres, de près de 3.000 collections de périodiques français et étrangers, de nombreuses brochures et tirages à part, la Bibliothèque centrale est la plus imposante bibliothèque pédagogique en France, et vraisemblablement par l'ancienneté et la richesse de ses collections du monde entier.

Elle doit ce caractère spécialisé d'une part à ses origines, d'autre part à ses statuts.

Ses premières collections proviennent en effet des manuels scolaires et des traités d'éducation exposés à Paris en 1878.

Ses statuts lui donnent pour mission de centraliser toutes les publications relatives à l'enseignement et à la pédagogie. C'est ainsi qu'elle garde les documents administratifs publiés par le Ministère ou les Services qui en dépendent.

Sa « Section des documents français » possède une collection unique de Bulletins départementaux de l'Enseignement primaire, de rapports et de livrets d'étudiants des Universités.

Sa « Section des documents étrangers » groupe les différentes publications des Universités étrangères.

Une collection dite série des expositions réunit tous les travaux, mémoires et rapports publiés, à l'occasion des Expositions nationales et internationales des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles.

Enfin elle possède une documentation de toutes provenances et de toutes les époques concernant la pédagogie et l'enseignement sous toutes ses formes et à tous ses degrés. Elle s'efforce d'acquérir tous les ouvrages de langue française traitant de l'éducation, de ses méthodes et de ses applications, ainsi que les grands manuels et ouvrages de base en langues étrangères.

Mais la Bibliothèque centrale possède également des volumes relatifs à tous les ordres de savoir. Ce fonds a été constitué en vue de la préparation des cours, examens et concours de l'Enseignement public et s'est élargi au fur et à mesure que s'étendaient les programmes.

La Bibliothèque centrale est constamment tenue à jour, soit par des échanges avec l'étranger, soit par des dons, soit par des achats.

Parmi les dons importants, il convient de signaler :

— Les livres et atlas donnés par les éditeurs des Pays-Bas, lors de l'Exposition d'Anvers.

— La collection d'ouvrages périodiques prélevés sur la donation de trois mille livres faite en 1890 au Gouvernement français par Diaz, envoyé de l'Uruguay.

— Le legs de Fauvety en 1895, dont la direction du Musée n'accepta que les ouvrages d'éducation.

— La Bibliothèque Paul Lapie, qui constitue peut-être le fonds le plus vivant de la Centrale.

— La donation de David Weil.

— Les papiers et collections de Ferdinand Buisson.

— Un très bel ensemble sur l'Enseignement du dessin provenant du legs de Guebin, inspecteur général du dessin.

— La Bibliothèque « Bager » comportant un grand nombre de documents sur l'enseignement des déficients, don de l'Association française des Instituteurs publics d'enfants arriérés.

— Des livres de littérature contemporaine légués récemment par Mme Bigaignon.

— Environ 5.000 livres, brochures et périodiques d'Espéranto ou relatifs aux langues internationales, dons de Mlle Cécile Royer et de MM. Rousseau et Dupuy.

Parmi les achats, deux eurent une grande importance pour la bibliothèque.

Le 5 juin 1880, Jules Ferry fit voter une loi autorisant l'acquisition de la « Bibliothèque Rapet », estimée à 45.000 francs. « Le catalogue de cette bibliothèque, écrivait Jules Ferry dans l'exposé des motifs, se compose de 3.842 fiches. M. Rapet, disent les experts, a recueilli à peu près toutes les publications relatives à l'éducation et spécialement à l'instruction primaire, qui ont paru en France, en Allemagne, en Italie, en Angleterre et aux Etats-Unis. Parmi ses trésors,

nous noterons une collection unique de revues pédagogiques étrangères dont trois remontent au XVIII<sup>e</sup> siècle (Journal d'Education, 1768 ; Bibliothek fur das Schul und Erziehungs-wesen in Deutschland, 1773 ; Museum helveticum ad Juvendas litteras, 1740) et dans le groupe des documents officiels, une collection plus remarquable encore et qu'on tenterait vainement de reconstituer avec les archives de nos administrations. On mentionne, enfin, d'une manière toute spéciale, une suite de 289 ouvrages relatifs à Pestalozzi et à sa méthode, accompagnés de notes du plus haut intérêt ».

Ferdinand Buisson fit acheter en Italie une collection d'ouvrages pédagogiques du XVI<sup>e</sup> siècle, dont le catalogue fut dressé par A. Wissemans et publiés en 1886 (cf. : Fasc. III des Mémoires et documents scolaires publiés par le Musée Pédagogique). Cette collection constitua, avec la Bibliothèque Rapet, les premiers fonds de la « réserve ».

Ce fonds précieux est actuellement riche de plus d'un millier de livres. Le dernier don reçu est un Palmarès de 1781 (distribution des prix de rhétorique à la Sorbonne — Fondation Ludovic Legendre), donné par une lectrice, et qui provient de la famille maternelle de Théodore de Banville.

Cette réserve constitue une histoire de l'enseignement et de la pédagogie par les textes.

Elle possède en outre une très belle collection de calligraphes français du XVI<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle : « Panchrestographie » de Beaugrand, écrivain du roi Henri IV, bibliothécaire et secrétaire ordinaire de sa Chambre qui enseigna à écrire au roi Louis XIII, lorsqu'il était dauphin ; « Modèle d'écritures française, italienne et grecque du XVI<sup>e</sup> siècle » de Legangneur, dont les talents furent chantés par plusieurs poètes ; « L'Art d'écrire » d'Alais de Beaulieu, avocat et ami de Colbert, la meilleure œuvre calligraphique sans contredit du XVII<sup>e</sup> siècle ; les « Ecritures financière et italienne bastarde dans leur naturel » du célèbre Barbedor qui donna sa simplicité et sa belle forme à l'écriture française et en bannit la gothique ; les « Sources de L. Materot, où l'on comprend facilement la manière de bien et proprement écrire toutes sortes de lettres italiennes » présentant un travail surprenant de traits d'une abondante composition et les premiers modèles de la batarde coulée qui valut à ce calligraphe-poète le titre de « Prince des Maîtres à écrire » ; « Livre d'écritures » et « Nouveaux exemplaires des écritures » de Louis Senault qui avait le rare talent de peindre les caractères de la main droite et de les graver parfaitement de la main gauche ; divers ouvrages de Paillasson dont « l'Art d'écrire réduit à des démonstrations vraies et faciles avec des explications claires pour le Dictionnaire des Arts » que l'on trouve en effet inséré dans le second volume des planches de l'Encyclopédie du XVIII<sup>e</sup> siècle.

Citons encore « l'Art d'écrire », le « Livre d'écritures », le « Nouveau livre d'écritures » de Rossignol, dont le nom seul, dira un de ses disciples, « comporte avec lui l'idée de perfection ».

La Bibliothèque centrale possède également une section « manuscrits » dont le classement est à l'étude.

Sont particulièrement à signaler une « Somme de Pierre d'Espagne », une copie des « Conversations et proverbes de Mme de Maintenon » de la main d'une des dames de Saint-Cyr, qui contiendrait, peut-être, deux pièces inédites, un exemplaire des « Statuts de l'Oratoire » écrit par le Père Mollien, le « Cours de Philosophie » professé par le Père Girard à Lucerne. Des cahiers d'élèves dont

l'un — le cours d'arithmétique d'un certain André Reynier, natif de Mirabeau — remonte en 1748.

Deux manuscrits me paraissent devoir tout particulièrement attirer l'attention de ceux qui s'intéressent à l'histoire de l'écriture. L'un est une copie de la « notice historique sur les hommes célèbres de toutes les nations de l'Europe qui se sont distingués dans la configuration des caractères » de Paillasson, copie faite d'après le manuscrit de l'auteur par un calligraphe de ses amis : Bédigis, qui ne pouvait, dit-il, trouver cet ouvrage dans le commerce. Cette notice avait cependant été imprimée, mais à la suite du « Dictionnaire de chiffres et de lettres ornées composé par Pouget ». A peine les premiers exemplaires sortis, Pouget se suicida d'un coup de pistolet. Le libraire qui était son beau-frère, par honneur familial retira l'ouvrage de la vente et détruisit tous les volumes imprimés.

L'autre manuscrit est également une « Notice sur les calligraphes français » écrite au XIX<sup>e</sup> siècle, par J.-P. Poujade. Les historiens de l'écriture viennent souvent le consulter. Il est utile de signaler son existence, car bon nombre de spécialistes se sont étonnés de trouver à la bibliothèque cet ouvrage réputé perdu.

Les deux Bibliothèques de l'Enseignement public créées dans un but déterminé, s'adressent à un public déterminé : les membres de l'Enseignement public. En outre par extension de leurs attributions et par suite du développement des relations internationales, elles sont l'une et l'autre amenées à avoir de nombreux contacts avec l'Unesco et le Bureau International d'Education. Les professeurs étrangers viennent travailler à la Centrale ou écrivent pour obtenir, à titre exceptionnel, un prêt de livres. Les ouvrages leur sont alors envoyés par l'intermédiaire du Service des Prêts de la Bibliothèque nationale. Ajoutons que la Bibliothèque centrale participe aux catalogues collectifs des ouvrages des périodiques étrangers de la Bibliothèque nationale.

La Bibliothèque circulante envoie en franchise postale des livres aux membres de l'Enseignement public résidant dans l'Union française, à l'exception du département de la Seine, sur simple attestation de l'Inspecteur d'Académie ou de l'Inspecteur primaire dans la circonscription duquel se trouve le demandeur. La durée des prêts est de deux mois et peut être prolongée. Des catalogues imprimés constamment tenus à jour par des suppléments et périodiques refondus, sont envoyés aux lecteurs.

La Circulante comprend actuellement près de 6.000 ouvrages en nombreux exemplaires. Ses fonds sont distincts de ceux de la Centrale. Mais pour qu'elle demeure une bibliothèque vivante et afin que les membres de l'Enseignement public jouissent des mêmes facilités de travail que leurs collègues résidant dans le département de la Seine, la Direction autorise la Centrale à prêter à la Circulante les ouvrages qui lui font défaut. En mettant à la disposition des membres de l'Enseignement public éloignés des Centres académiques ou des grandes bibliothèques les instruments de travail nécessaires, les bibliothèques complètent sur le plan de l'Education nationale, l'œuvre de lecture publique entreprise par le Service des Bibliothèques.

La Bibliothèque centrale est ouverte au public sans conditions pour la lecture sur place. Elle consent des prêts à domicile — trois ouvrages à la fois pour une durée de quinze jours — aux membres de l'Enseignement pourvus d'une carte de lecteur. Peuvent l'obtenir tous les membres de l'Enseignement public de la

Seine qui en font la demande, tous les étudiants de l'Académie de Paris préparant un examen ou concours donnant accès à une fonction relevant du Ministère de l'Éducation Nationale, sur présentation d'une attestation du Doyen de leur Faculté, toute personne justifiant la nécessité où elle se trouve de bénéficier d'un prêt.

La Centrale a renoncé depuis longtemps à faire imprimer ses catalogues. Seuls ont paru dans ces dernières années des extraits de catalogue registre à onglets mobiles comportant 170 volumes dont le classement est à la fois analytique et alphabétique. On procède actuellement à une révision générale de ce catalogue et à sa mise sur fiches.

En effet, depuis 1949, le catalogue registre-dictionnaire en 170 volumes a été abandonné et remplacé, pour les nouvelles acquisitions, par un catalogue d'auteurs et d'anonymes et par un catalogue méthodique — très subdivisé.

L'éducation, la pédagogie et la psychologie de l'enfant, l'enseignement, son organisation et ses méthodes forment autant de catalogues distincts constituant à côté du fonds d'intérêt général, le fonds spécial de la bibliothèque. Les questions d'organisation du travail intellectuel et industriel, avec les nombreux problèmes qu'ils posent, ont donné un large essor au catalogue de psychotechnique.

Le catalogue sur fiches se trouve avoir pris rapidement un grand développement. En effet tous les périodiques français et étrangers reçus par la bibliothèque sont dépouillés. Les fiches des articles sont mises au catalogue méthodique, à côté de celles des ouvrages. Ainsi peuvent être rapidement établies de nombreuses bibliographies bien à jour demandée sur les sujets les plus divers. Il est à signaler que les revues sont consultées autant, sinon plus que les livres. Il faut souvent faire appel au Service de photocopie pour satisfaire les demandes de communication, car les revues restent naturellement exclues du prêt à domicile.

Lorsque leurs travaux et leurs recherches le justifient, les lecteurs peuvent obtenir des traductions d'articles (allemands, anglais, espagnols, italiens ou de langues slaves), en lecture à la bibliothèque, qui ont retenu leur attention.

Depuis le 1<sup>er</sup> avril 1950, les bibliothèques de l'Enseignement public ont vu plus que quintupler le nombre de leurs lecteurs. La salle de travail est devenue insuffisante, les magasins sont plus qu'encombrés. Il a fallu faire face à un problème bien connu des bibliothèques : le problème des locaux. Une seule solution a pu être envisagée et retenue : l'installation de la bibliothèque sur les fondations même de l'immeuble afin de permettre l'emploi d'un rayonnage métallique moderne et l'utilisation d'une grande et vaste crypte très aérée, en partie éclairée, qui servira de magasin pour réunir les collections actuellement dispersées. Une chaîne de petits chariots roulants permettra d'amener électriquement les livres de la crypte au bureau des appareilleurs, voisin de la salle de lecture et de la salle de catalogue prévue dans la nouvelle installation.

De la future organisation très moderne, on peut attendre une meilleure coordination des activités des deux bibliothèques, un regroupement des collections, partant plus de rapidité dans le service et moins de fatigue pour le personnel.

Mais peut-on réellement espérer que la question du local, qui bouleverse si souvent la vie de deux bibliothèques — quatre déménagements en moins de trois quarts de siècle — soit réellement résolue ?